Les documents produits ou transmis à l'issue des différentes phases demeurent la pleine propriété de Céline DESRAME, Architecte. Le maître d'ouvrage est informé que les honoraires seront révisés pour tenir compte de toutes modifications du programme. L'architecte est assurée contre les conséquences pécuniaires de ses responsabilités professionnelles. Il est demandé au maître d'ouvrage de réaliser les étude de sol et de perméabilite au moment des divers phases d'étude. Une Domage Ouvrage pour cette construction est OBLIGATOIRE

1- Façade SUD

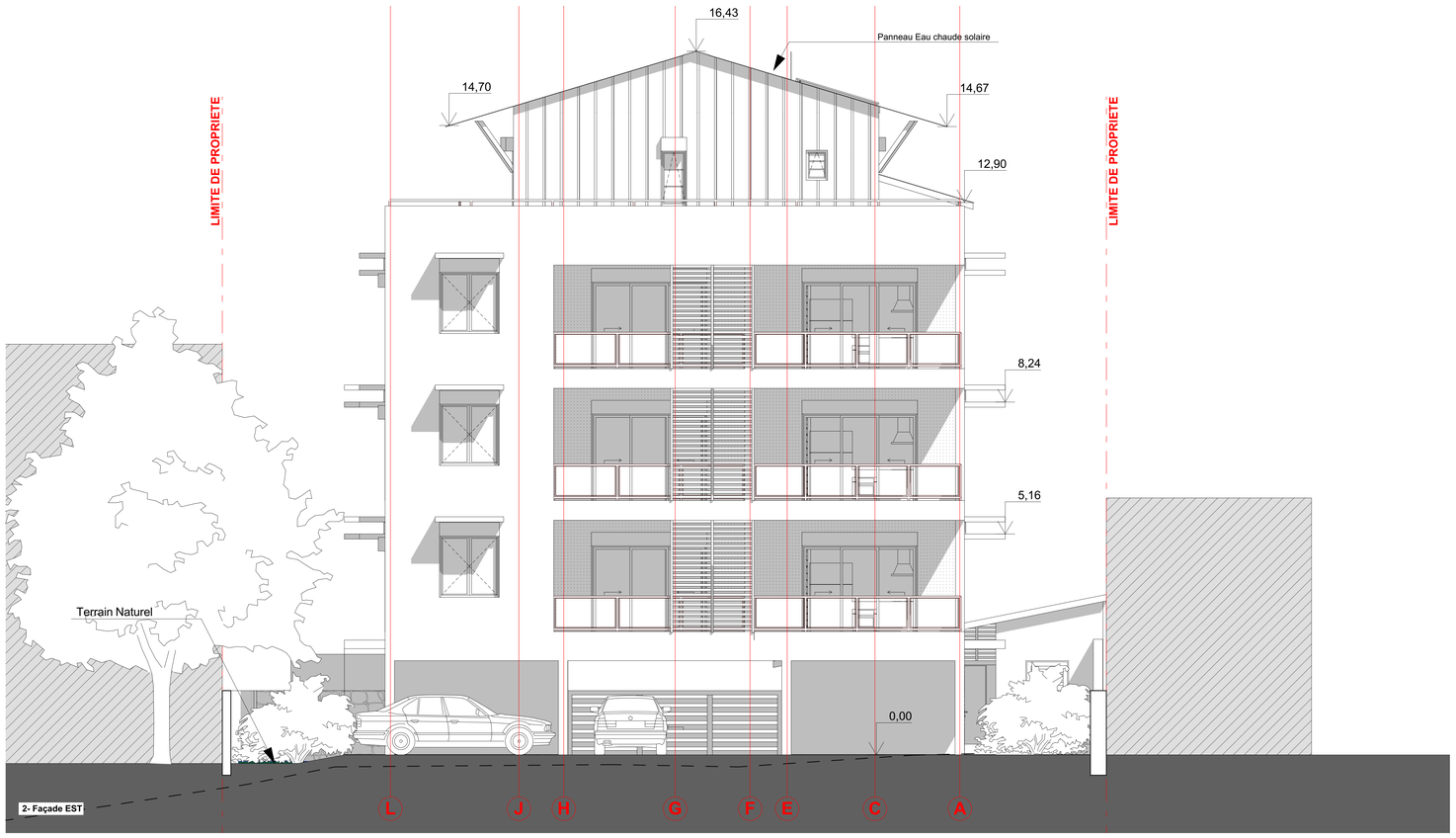

2- Façade EST

RESIDENCE "AZKENA"

Réalisation d'un collectif de 15 logements
4 rue de La République 97410 Saint Pierre

PHASE : **DCE** Référence : **2022-12/39** Date: **10/10/2023**	**REALISATION D'UN COLLECTIF** **Façades Sud et Est** **1/50 ème**	**PRO 05.01**

MAITRE D'OUVRAGE :

CRB PROMOTIONS IMMOBILIERES
Groupe Sabre
40, ruedu Suffren
97 410 Saint-Pierre

MAITRISE D'OEUVRE

ARCHITECTE
SARL ADCA
Céline DESRAME
Ch. Chemin de la Pointe 97430 Le Tampon
Tél : 0692 72 20 15
desrame.celine.adca@gmail.com

MODIFICATIONS

Indice :	Designation :	Date :